

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de conseillers</b> <b>En exercice : 12</b> <b>Présent : 7</b> <b>Procuration : 3</b> <b>Votants : 10</b> <b>Pour : 10</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme TAVERNIER Marie -Laure <u>Date de convocation</u> : 3 novembre 2023
<b>Réf : 23104</b>  <u>OBJET</u> : VENTE PARCELLE B1971	<b>Présents</b> : M. DENNE Jean – Claude - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Sonia - M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel - M. DUCHEMIN Vincent -  <b>Absents ou excusés</b> : Mme MCQUADE Alisha - Mme QUOEX Valérie - M. GAILLARD Guy - Mme MICHAUD Carole - M. ROSSET André  <b>Procuration</b> : Mme QUOEX Valérie à Mme TAVERNIER Marie -Laure  M. ROSSET André à M. MUFFAT Michel  Mme MICHAUD Carole à - Mme SIBIL Christine

Monsieur Richard BRAIZE propose au Conseil Municipal, de vendre à Monsieur Dominique QUOEX la parcelle suivante :

Parcelle	Contenance
Section B N° 1971 – La Balmette	331 m <sup>2</sup>

Il indique que cette vente s'effectuera sur une base de 0,20 €/m<sup>2</sup>, soit 331 X 0,20€ = 66,20€

Il indique que tous les frais seront supportés par l'acquéreur

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la vente à Monsieur Dominique QUOEX de la parcelle ci-dessus désignée
- Prend note que le prix de vente s'établit à : 331m<sup>2</sup> X 0,20€ = 66,20€
- Précise que les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur
- Charge Monsieur le maire de tous les actes relatifs à la présente délibération

La secrétaire

Mme TAVERNIER Marie -Laure



Le Maire

DENNE Jean – Claude

